

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMELS DU 08 AVRIL 2024

Salle d'animation de Trémouilles

Partie 1 : Introduction

1. Approbation du compte rendu du dernier Comité Syndical,
2. Communication des décisions du Président,

Partie 2 : Budget

3. Projet de délibération relatif à la validation du compte de gestion
4. Projet de délibération relatif au vote du Compte Administratif 2023,
5. Projet de délibération relatif à l'affectation des résultats,
6. Projet de délibération relatif au vote du Budget Primitif 2024,

Partie 3 : Prix de l'eau et emprunts

7. Projet de délibération relatif au vote de l'augmentation du prix du service public de l'eau potable
8. Projet de délibérations relatifs à la contraction de deux emprunts auprès de la Banque des Territoires,

Partie 4 : Ressources Humaines

9. Projet de délibération relatif à une création de poste permanent à temps complet,
 10. Projet de délibération relatif à la création d'un poste non permanent : accroissement d'activité
11. Questions diverses (notamment sous réserve d'éléments nouveaux entre l'envoi de la convocation et la séance du Comité Syndical du 8 avril 2024).



Partie 1 : Introduction

M. Yves REGOURD, Président, a été empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président afin de permettre le bon déroulement de la séance.

1.APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26/02/2024

2.COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT

2.1 COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n° 2024-02 CREANCES ETEINTES

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA,

Vu la délibération du Comité Syndical, en date du 21 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président, en matière d'admission en non-valeur et de créances éteintes dans la limite des inscriptions budgétaires,

Considérant la liste des créances présentée par le comptable public, dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance dans le cadre d'une procédure de redressement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers), pour un montant de 187, 76 euros.

DECIDE

Article 1 :

- **D'ACCEPTER** l'extinction de la créance éteinte jointe, pour un montant de 187, 76 euros.

Article 2 :

- **DIT** que les dépenses prévues au titre de ce marché sont inscrites au Budget primitif 2023.

Décision n°2024-03 : Avenant n° 1 au lot n° 7 du Marché Public de Travaux « Construction du nouveau siège du Syndicat – ZA du Puech à Baraqueville – lot 999-24 »

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président en matière de Marchés Publics passés selon la formule adaptée,

Vu l'article L 21323-1 du Code de la commande publique,

Vu la décision n° 2022-04 du 09 septembre 2022 portant attribution du marché public lot 999-24 de travaux pour la « Construction du nouveau siège du Syndicat – ZA du Puech à Baraqueville »,

Considérant qu'il est nécessaire de faire rajouter par l'entreprise BALLAT un bloc-porte sans affaiblissement acoustique pour le local ménage et le local technique 186 x 204 cm et de supprimer un bloc-porte sans affaiblissement acoustique pour le local technique 93 x 204 cm,

Considérant que ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant n° 1 au marché,

Considérant que cet avenant n° 1 au marché, entraînant une augmentation du montant initial du marché de 5.32 %, ne contourne pas les obligations de publicité et de mise en concurrence,

DECIDE

Article 1 :

- **DE SIGNER** l'avenant n° 1 au lot n° 7 du Marché Public de Travaux de « Construction du nouveau siège du Syndicat — lot 999-24 » avec l'entreprise SAS BALLAT, 677 avenue de Rodez, 12160 Baraqueville, pour un montant HT de 709,00 € et un montant TTC de 850, 80 €.

Article 2 :

- **ARRETE** le nouveau montant du marché à 14 039,50 € HT soit 16 847, 40 € TTC.

Article 3 :

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2023.

Partie 2 : Budget

3 – DELIBERATION RELATIVE A LA VALIDATION DU COMPTE DE GESTION

Délibération n°005-2024CS - Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Comité Syndical,

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2023.

4 - DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n°006-2024CS - Vote du Compte administratif 2023

Le Comité Syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par M. VIDAL, 1^{er} vice - président.

Monsieur le Président peut assister au débat et doit se retirer au moment du vote et laisser la présidence de séance à un autre membre du comité syndical,

Considérant que le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

Réalisations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	9 798 230,83 €	10 273 762,88 €	475 532,05 €
<i>Report exercice 2022</i>		3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
 Investissement	 5 335 600,68 €	 3 767 548,97 €	 -1 568 051,71 €
<i>Restes à réaliser</i>	2 086 539,26 €	2 715 726,00 €	629 186,74 €
<i>Report exercice 2022</i>		- 94 145.94 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 tel que présenté,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5 - DELIBERATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération n°007-2024CS - Affectation des résultats 2023

Après avoir examiné le Compte administratif 2023 du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala,

Considérant que l'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Affectation résultats 2023

	Résultats de l'exercice 2023	Reports antérieurs	Solde d'exécution
FONCTIONNEMENT			
Total dépenses	9 798 230,83 €		
Total recettes	10 273 762,88 €		
	475 532,05 €	3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
Total cumulé à affecter	475 532,05 €	3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
INVESTISSEMENT			
Total dépenses	5 335 600,68 €		
Total recettes	3 767 548,97 €		
	-1 568 051,71 €	-94 145,94 €	-1 662 197,65 €
Total cumulé	-1 568 051,71 €	-94 145,94 €	-1 662 197,65 €
RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde reste à réaliser
	2 086 539,26 €	2 715 726,00 €	629 186,74 €
Besoin de financement			-1 033 010,91 €
AFFECTATION DU RESULTAT			

Affectation en réserves 1068	1 033 010,91 €
Plus-value cession 1064	
Report en fonctionnement R002	2 490 172,88 €
Report en investissement R001	-1 033 010,91 €

6 - DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n°008-2024CS - Vote du Budget Primitif 2024

Le budget 2024, annexé à la présente, est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- En fonctionnement : 13 389 882,86 euros
- En investissement : 16 377 669,59 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024.

Partie 3 : Prix de l'eau et emprunts

7 - DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Délibération n°009-2024CS – Tarification du service public de l’eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles visés à la Sous- section 2 du Chapitre IV du Titre II de sa deuxième partie,

Vu l’arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d’eau potable,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l’Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) dans son article 57, introduisant le principe d’un plafonnement de la part de la facture d’eau non proportionnelle au volume d’eau consommé dite part fixe (article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d’eau non proportionnelle au volume d’eau consommée,

Vu la Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part de la facture d’eau non proportionnelle au volume d’eau consommée,

Vu les délibérations du Conseil d’Administration de l’Agence de l’Eau Adour Garonne fixant les taux des redevances et notamment la délibération n° DL/CA/23-50 relative à l’augmentation de la redevance préservation de la ressource en eau,

Sur proposition du Bureau syndical en date du 8 février et du 27 mars 2024,

- Considérant l’augmentation sans précédent des dépenses liées à l’énergie (+70% en 2 ans) et des conséquences sans précédent sur la section de fonctionnement du budget du SMELS,
- Considérant le maintien du même prix du service de l’eau depuis près de 10 ans,
- Considérant le besoin dans les années à venir en matière de renouvellement patrimonial, de protection de la ressource en eau et de sécurisation face au changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, avec 4 voix contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** la tarification suivante du service public de l’eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TYPE D'ABONNEMENT	PART FIXE (ABONNEMENT)	PART VARIABLE CONSOMMATION (M ³)
Abonnement domestique	100,00 €	1,40 €
Abonnement professionnel	230,00 €	1.00 €
Abonnement industriel	230,00 €	0,90 €
LES FRAIS D'INTERVENTION AUPRES DES ABONNES		
Accès au service		25.00 €
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la réglementation en vigueur) ou non- respect du règlement		40.00 €
Réouverture de branchement suite à fermeture pour non-paiement ou non- respect du règlement		40.00 €
Fermeture et réouverture temporaire à la demande de l'abonné		25.00 €
Frais de duplicata de facture		10.00 €

Les tarifs sont considérés hors redevances de l'Agence Adour Garonne et hors TVA :

- ✓ « Redevance préservation de la ressource en eau » : 0,110 €
- ✓ « Lutte contre la pollution domestique » : 0,330 €

Le taux de TVA de 5.5 % est applicable à l'ensemble de la facture.

8 - DELIBERATIONS RELATIVES A LA CONTRACTION DE DEUX EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Délibération n°010-2024CS – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de deux millions d'euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'extension de réseaux d'eau potable de trois millions d'euros

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-9 et L. 5211-10, et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 et L.1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du 7 septembre 2020 définissant les délégations de pouvoir au président, et qui précise que, dans le cas d'un emprunt d'une durée supérieure à trente ans, le comité syndical doit être saisi, mais aussi que toute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité,

Considérant le projet du SMELS visant à poursuivre les travaux prioritaires d'extension des réseaux évalués à hauteur de trois millions d'euros sur la période 2024/2025,

Considérant l'analyse financière réalisée à la fois par le Service de Gestion Comptable et par la Banque des Territoires, pour le financement de cette opération, le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala doit réaliser un emprunt,

Considérant la proposition de la Caisse des dépôts et consignations pour un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de deux millions d'euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSPL Aquaprêt
Montant :	2 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index : Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %	
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA	
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation	
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Typologie Gissler : 1A	
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** et de valider cette demande de prêt,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Délibération n°011-2024CS – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total d'un million d'euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de renouvellement patrimonial des ouvrages d'eau potable de deux millions d'euros

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-9 et L. 5211-10, et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 et L.1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du 7 septembre 2020 définissant les délégations de pouvoir au président, et qui précise que, dans le cas d'un emprunt d'une durée supérieure à trente ans, le comité syndical doit être saisi, mais aussi que toute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité,

Considérant le projet du SMELS visant à poursuivre les travaux prioritaires de renouvellement patrimonial des ouvrages d'eau potable évalués à hauteur de deux millions d'euros sur la période 2024/2025,

Considérant l'analyse financière réalisée à la fois par le Service de Gestion Comptable et par la Banque des Territoires, pour le financement de cette opération, le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala doit réaliser un emprunt,

Considérant la proposition de la Caisse des dépôts et consignations pour un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total d'un million d'euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSPL Aquap prêt
Montant :	1 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index : Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %	
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA	
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation	
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Typologie Gissler : 1A	
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** et de valider cette demande de prêt,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Partie 4 : Ressources Humaines

9 - DELIBERATION RELATIVE A UNE CREATION DE POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

Délibération n°012-2024CS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la réorganisation des services du Syndicat des Eaux Lévézou Ségala depuis le 01 janvier 2022, il expose qu'il convient de créer l'emploi permanent suivant :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, afin d'assurer les missions suivantes :
- Agent polyvalent en charge de l'accueil et en appui à l'ensemble des services du pôle administratif

Ce recrutement interviendra dans le cadre des conditions statutaires du Code de la Fonction Publique Territoriale, s'agissant d'un emploi de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- **APPROUVE** la création de l'emploi permanent tel que décrit ci-avant,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au recrutement et de signer tout acte relatif à ce dossier,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et le tableau des emplois.

10 - DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT : ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Délibération n°013-2024CS – CREATION D'UN POSTE : ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la réorganisation des services du Syndicat des Eaux Lévézou Ségala depuis le 1^{er} janvier 2022, il expose qu'il convient de créer l'emploi non permanent suivant :

- **un emploi d'adjoint administratif** de Catégorie afin de faire face à tout **accroissement temporaire d'activité** ([article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#)).

Sur une même période de dix-huit mois consécutifs, l'agent peut être employé à ce titre pour **une durée maximale de douze mois**, du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025, compte tenu de l'éventuel renouvellement du contrat.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide de :

- **CREER** un poste non permanent comme exposé, qui sera inscrit au tableau des effectifs.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement de cet emploi.



Tableau des effectifs SM Eaux Lévezou Ségala (29/03/2024) / Légende :

emplois à pourvoir agents droit public agents droit privé

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Commentaires
				Statut de l'agent	Sexe F	TC (tps complet)	
Pôle administratif (services facturation, comptabilité, RH, secrétariat) = 9 ETP au total							
C	Adjoint administratif	35h	Assistant	S	F	TC	Poste pourvu
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent	T	F	TC	
C	Adjoint administratif	17 h 30	Agent polyvalent	T	F	TNC	
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent	C	F	TC	Poste non permanent
C	Adjoint adm 1 ^{ère} classe	35h	Agent d'accueil	T	F	TC	Départ fin 2024
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de	T	F	TC	
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de	S	F	TC	
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h	Responsable	T	F	TC	
EqA	Attaché principal dans le cadre de la portabilité	35h	Directrice	C	F	TC	
	CDI - Droit privé	35h	Référente		F	TC	
Pôle technique (exploitation de l'usine de Galat, régie du Tarn, SIG et ingénierie) = 7 ETP							
EqB	Technicien en CDD	35h	Géomaticien/SIG	C	M	TC	
EqB	Technicien en CDD	35h	Technicien	C	M	TC	
A	Ingénieur territorial principal	35h	Responsable des	T	M	TC	Départ fin 2025
C	Adjoint technique	35h	Agent technique	C		TC	Poste non permanent
	CDI - Droit privé	35h	Electromécanicien		M	TC	Départ début 2025
	CDI- Droit privé	35h	Electromécanicie		M	TC	
	CDI - Droit privé	35h	Agent technique		M	TC	

Attention, ne figure pas dans ce tableau le contrat d'apprenti avec un élève en école d'ingénieur

11 - QUESTIONS DIVERSES (NOTAMMENT SOUS RESERVE D'ELEMENTS NOUVEAUX ENTRE L'ENVOI DE LA CONVOCATION ET LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2024)

ANNEXES BUDGETAIRES

Compte administratif 2023- Budget Primitif 2024 Exploitation - Dépenses

Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
604	Achats d'études, prestations de services	2 100 000,00	2 100 414,01	2 400 000,00	2 258 008,83	2 600 000,00
605	Achats d'eau	500 000,00	499 999,83	500 000,00	551 121,78	700 000,00
6061	Electricité	700 000,00	743 591,38	900 000,00	1 408 354,08	1 100 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	200 000,00	17 389,24	150 000,00	54 439,29	100 000,00
6062	produits de traitement	520 000,00	444 106,16	500 000,00	579 342,40	580 000,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	8 561,78	12 000,00	6 408,52	8 000,00
6066	Carburants	30 000,00	16 226,74	20 000,00	16 286,88	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures (ex : vêtements de travail)	0,00	1 484,56	2 000,00	18 791,87	6 545,00
6135	location mobilières					3 000,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	6 460,50	5 000,00	1 203,30	2 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 000,00	0,00	3 000,00	0,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 800,00	1 543,89	1 500,00	0,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiment public			0,00	7 840,80	3 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	25 484,60	30 000,00	10 345,89	15 000,00
61528	Entretien, réparations autres bien immobilier			0,00	4 625,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	6 065,06	10 000,00	6 381,51	10 000,00
6156	Maintenance	300 000,00	209 812,65	220 000,00	137 630,36	200 000,00
6161	Multirisques	35 000,00	46 695,65	45 000,00	50 478,68	60 000,00
6168	Autres				61,80	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 197,89	25 000,00	24 767,36	30 000,00
618	Divers (ex : prise en charge formations agents)	0,00	4 990,00	5 000,00	2 460,00	5 000,00
6226	Honoraires	4 000,00	8 909,50	5 000,00	13 550,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 536,00	3 000,00	538,00	3 000,00
6228	Divers (ex : facturation chèques déjeuners et formation supplémentaires)	0,00	11 471,04	10 000,00	48 265,20	65 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	461,83	500,00	552,59	1 000,00
6237	Publications	500,00	15,00	4 000,00	3 512,48	4 000,00
6248	Divers	20 000,00	17,00	39 500,00	1 554,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	70,40	2 000,00	3 041,80	4 000,00
6256	Missions	2 500,00	636,68	2 500,00	0,00	2 500,00
6257	Réceptions	5 000,00	1 875,67	5 000,00	3 609,44	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	28 555,42	10 000,00	5 029,36	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	10 470,07	35 000,00	20 011,20	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 200,00	5 339,61	5 000,00	11 630,14	25 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	80 000,00	87 208,76	90 000,00	105 371,26	120 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00	3 462,54	3 600,00	3 265,08	4 000,00
62878	Remb. Frais à des tiers				3 000,00	
63512	Taxes foncières	5 400,00	3 563,00	4 000,00	925,00	4 000,00
6356	Redevances occupation domaine public	4 000,00	3 054,34	3 500,00	3 140,48	3 500,00
6378	Autres taxes et redevances (ex : taxe d'aménagement)					18 000,00

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

6371	Redevance versée aux agences de l'eau	415 000,00	409 344,00	420 000,00	454 197,00	0,00
Total 011	Charges à caractère général	5 118 200,00	4 715 014,80	5 471 600,00	5 819 765,38	5 764 545,00
6211	Personnel interimaire		455,63		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL	400,00	431,78	500,00	467,89	500,00
6333 ou 6228	participation des employeurs la formation prof.Continue				0,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 600,00	8 608,12	8 700,00	10 459,82	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 437,41	1 700,00	1 564,10	2 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	390 750,00	381 114,56	405 651,98	445 566,03	600 000,00
6412	Congés payés		167,10		0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	94 900,00	65 359,83	68 000,00	68 896,55	80 000,00
64148	Indemnités et avantages divers	40 500,00	59 701,28	62 000,00	78 780,66	85 000,00
6415	Supplément familial	1 300,00	1 263,14	1 300,00	1 471,74	1 600,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	122 200,00	122 899,73	132 000,00	155 381,59	165 000,00
6452	cotisation aux mutuelles				9 769,61	15 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 800,00	52 499,10	55 000,00	70 219,22	80 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	650,00	522,48	650,00	609,14	700,00
6471	Prestations directes				213,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		18,96	1 000,00	0,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 700,00	17 335,52	23 000,00	4 161,25	10 000,00
Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	745 000,00	711 814,64	759 501,98	847 560,60	1 057 800,00
701259	Rev agence eau -Redevance prel de l'eau					600 360,64
701249	Rev agence eau -Redevance pollution dom	911 000,00	910 509,00	940 000,00	776 800,00	1 200 000,00
Total 014	Attenuation de produits	911 000,00	910 509,00	940 000,00	776 800,00	1 800 360,64
022	Dépenses Imprévues	160 000,00	0,00		0,00	0,00
Total 022	Dépenses Imprévues (Fonctionnement)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 309 796,67	0,00	2 742 656,02	0,00	2 037 656,02
Total 023	Virement à la section d'investissement	2 309 796,67	0,00	2 742 656,02	0,00	2 037 656,02
675	Valeur comptable elements d'actif cedes	99 750,00	99 750,00			
6811	Dotations aux amortissements	1 616 320,00	1 600 560,76	1 617 523,67	1 617 523,67	1 617 523,67
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)					30 000,00
6862	Charges financières à répartir	4 415,00	4 414,94	4 414,94	4 414,94	4 414,94
Total 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 720 485,00	1 704 725,70	1 621 938,61	1 621 938,61	1 651 938,61
6531	Indemnités élus	15 000,00	14 023,33	15 000,00	13 827,85	15 000,00
6535	Formation élus	0,00	200,00		200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	45 000,00	34 898,53	30 000,00	56 083,29	30 000,00
6542	Créances éteintes	35 000,00	4 078,12	10 000,00	4 191,69	7 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	100,00	2,78		3,50	10,00
Total 65	Autres charges de gestion courante	95 100,00	53 202,76	55 000,00	74 306,33	52 210,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400 000,00	349 075,46	400 000,00	408 006,13	740 848,59
66112	Instauration ICNE					18 024,00
6615	Intérêts comptes courant et de dépôts	0,00	15 396,50	15 000,00	56 559,67	70 000,00
6618	Intérêt des autres dettes			0,00	17 355,67	25 000,00
Total 66	Charges financières	400 000,00	364 471,96	415 000,00	481 921,47	853 872,59
6718	autre charges exceptionnelles			0	1 196,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			0	63 286,65	80 000,00
678	autres charges exceptionnelles	113 000,00	106 650,93	110 000,00	81 455,79	90 000,00
Total 67	Charges exceptionnelles	113 000,00	106 650,93	110 000,00	145 938,44	171 500,00
Total	Dépenses	11 572 581,67	8 566 389,79	12 115 696,61	9 798 230,83	13 389 882,86

Compte administratif 2023- Budget Primitif 2024

Exploitation - Recettes

Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 436 885,83	0,00	3 047 651,74	0,00	2 490 172,88
Total 002	Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	2 436 885,83	0,00	3 047 651,74	0,00	2 490 172,88
6459	Remboursement charges de Sécu, Prime		200,00		0,00	0,00
64198	Autres remboursements				348,25	
Total 013	Atténuations de charges		200,00		348,25	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement	349 295,84	309 470,65	273 514,05	273 386,17	276 209,98
Total 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	349 295,84	309 470,65	273 514,05	273 386,17	276 209,98
701111	Ventes d'eau aux abonnés	6 200 000,00	6 210 612,64	6 300 000,00	7 011 755,41	7 250 000,00
70118	Autres ventes d'eau	1 000 000,00	1 258 650,87	1 026 802,91	1 445 409,63	1 480 000,00
701241	Redevance pollution domestique	980 000,00	910 614,06	990 000,00	1 056 647,91	1 200 000,00
701251	Autres taxes et redevances	400 000,00	344 015,65	380 000,00	410 933,79	630 000,00
Total 70	Ventes produits fabriqués, prestations de service	8 580 000,00	8 723 893,22	8 696 802,91	9 924 746,74	10 560 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	6 300,00	0,00	6 600,00	65 302,93	35 000,00
Total 74	Subventions d'exploitation	6 300,00	0,00	6 600,00	65 302,93	35 000,00
7588	Autres (achat eau brute Bage Pareloup Sogedo en 2022)	70 000,00	72 925,72	70 000,00	251,07	500,00
Total 75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	72 925,72	70 000,00	251,07	500,00
761	Produits de participation	0,00	301,84			
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	100,00	0,00		0,00	
7688	Autres	10 000,00	0,00		0,00	
Total 76	Produits financiers	10 100,00	301,84	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non-valeur	2 000,00	277,55	1 000,00	3 158,57	4 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur les opérations de gestion	18 000,00	99,19	18 000,00	3 718,36	5 000,00
773	mandat annulés (exerc.antérieur, ex : annulation mandat 2023 chèques déjeuners)				630,50	15 000,00
775	Produits de cessions	100 000,00	100 877,91	3,00	0,00	1 000,00
778	autres produits exceptionnels				2 220,29	3 000,00
Total 77		4 018,00	120 000,00	101 254,65	9 727,72	28 000,00
Total	Recettes	11 572 581,67	9 208 046,08	12 104 296,42	10 273 762,88	13 389 882,86

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

Compte administratif 2023 - Budget Primitif 2024

Investissement - Dépenses

Montants en € HT

Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
R001	Solde d'exécution n-1 reporté	3 892,28	-3 892,28	94 145,94	-94 145,94	1 033 010,91
139111	Agence de l'eau	239 139,40	189 844,04	169 650,54	166 826,73	169 650,54
139118	Autres	45 557,78	46 641,12	46 641,12	46 641,12	46 641,12
13912	Régions	11 831,20	11 831,20	11 831,20	11 831,20	11 831,20
13913	Départements	8 831,66	20 581,02	10 209,79	10 209,79	10 209,79
13915	Groupement autres collectivités		5 391,87		2 695,93	2 695,93
13918	Autres subventions d'équipement	43 935,80	35 181,40	35 181,40	35 181,40	35 181,40
Total 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	349 295,84	309 470,65	367 659,99	273 386,17	276 209,98
1641	Emprunts en euro (suivi de la dette sur logiciel de comptabilité)	640 000,00	599 949,78	773 000,00	664 293,74	884 390,26
1687	Autres dettes	90 000,00	89 864,61	90 000,00	90 752,42	100 481,60
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	730 000,00	689 814,39	863 000,00	755 046,16	984 871,86
2031	Frais d'études (opérations patrimoniales)				0,00	820,00
2121	Terrains nus				0,00	15 801,25
21531	Réseaux d'adduction d'eau				0,00	
21561	Service de distribution d'eau				0,00	36 308,96
2158	Installation matériel et outillage technique autres				0,00	21 962,05
2313	Constructions				68 998,52	588 396,76
2315	Installations matériel et outillage technique				0,00	5 253 689,03
Total 041	Opérations patrimoniales				68 998,52	5 916 978,05
2031	Frais d'études*	10 000,00	12 860,55			50 000,00
2051	Concessions et droits similaires	25 000,00	4 235,00	25 000,00	11 586,40	12 000,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	17 095,55	25 000,00	11 586,40	62 000,00
2111	Terrains nus*	100 000,00	0,00	100 000,00	69 907,25	25 092,75
2121	Terrains nus*				0,00	
21355	Aménagement bâtiments administratifs		8 761,40			
21531	Réseaux d'adduction d'eau				20 000,00	
2155	Outillage industriel				515,83	
21561	Compteurs*	250 000,00	81 717,85	300 000,00	64 550,30	300 000,00
2157	Agencement et aménagement mat et outill	30 000,00	40 685,29	60 000,00	23 553,49	49 506,04
2158	Installation, matériel et outillages techniques - Autres				6 313,99	
21755	Outillage industriel				2 313,47	
2181	Installations générales, agencements	20 000,00	7 809,00	20 000,00	4 393,02	25 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	45 000,00	24 728,02	45 000,00	38 003,72	40 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles	465 000,00	163 701,56	545 000,00	229 551,07	444 598,79
2313	Constructions*	3 050 000,00	2 472 842,55	2 100 000,00	958 831,66	10 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique*	5 210 000,00	1 509 722,27	5 750 000,00	3 033 484,21	7 610 000,00
238	Avances commandes immo. Incorp		72 149,76		4 716,49	40 000,00
Total 23	Immobilisations en cours	8 260 000,00	4 054 714,58	7 850 000,00	3 997 032,36	7 660 000,00
Total	Dépenses	10 093 188,12	5 234 796,73	9 744 805,93	5 335 600,68	16 377 669,59

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

Compte administratif 2023- Budget Primitif 2024 Investissement - Recettes

Montant en € HT

Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	Solde d'exécution d'investissement reporté					0,00
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00		0,00		-
021	Virement de la section d'exploitation	2 304 303,67		2 304 303,67		2 037 656,02
Total 021	Virement de la section d'exploitation	2 304 303,67		2 304 303,67		2 037 656,02
21561	Service distribution		0,00		0,00	
Total 21	Immobilisation corporelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315	Bâtiments administratifs		99 750,00			
28031	Frais d'études	17 875,00	17 873,25	17 875,00	5 260,00	5 260,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	9 998,00	10 000,00	11 144,00	11 144,00
281311	Bâtiments d'exploitation	191 905,00	186 655,00	191 905,00	188 580,00	186 655,00
281315	Bâtiments administratifs	5 250,00	0,00	5 250,00	1 925,00	1 925,00
281355	Aménagement bâtiments administratifs	975,00	6 222,00	975,00	1 848,00	1 848,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 175 720,00	1 175 718,05	1 175 720,00	1 176 770,20	1 176 770,20
281561	Service de distribution d'eau	104 421,00	104 421,00	104 421,00	113 996,47	113 996,47
28157	Aménagement matériel industriel	25 856,00	25 856,00	25 856,00	35 252,00	35 252,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	0,00	41 241,46	0,00	40 759,00	40 759,00
28181	Installations générales, agencements	126,00	126,00	126,00	906,00	906,00
28182	Matériel de transport	28 678,00	28 678,00	28 678,00	28 678,00	28 678,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 022,00	9 022,00	9 022,00	14 330,00	14 330,00
2825	Réseau AEP mis à disposition	10 500,00	0,00	10 500,00	0,00	
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	4 415,00	4 414,94	4 415,00	4 414,94	4 414,94
Total 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 584 743,00	1 709 975,70	1 584 743,00	1 621 938,61	1 621 938,61
13111	Agence de l'eau				0,00	15 801,25
13118	Autres				0,00	48 192,11
2157	Agencement et aménagement matériel et outillage industriel				0,00	10 079,90
2313	Constructions				0,00	5 243 439,26
2315	Installations matériel et outillage technique				0,00	516 247,00
238	Avances versées sur commandes d'immo corporelles				68 998,52	83 218,53
Total 041	Opérations patrimoniales				68 998,52	5 916 978,05
1068	Autres réserves	#REF!	1 187 546,45	#REF!	26 324,94	1 033 010,91
1064	Plus value (cession siège 339 av du Centre)				1 127,91	0,00
Total 10	Dotations, fonds divers et réserves	#REF!	1 187 546,45	#REF!	27 452,85	1 033 010,91
13111	Agence de l'eau	1 140 000,00	471 231,82	1 140 000,00	1 046 724,99	1 688 639,00
13118	Autres	52 360,00	0,00	52 360,00	0,00	52 360,00
1312	Régions				0,00	27 087,00
1313	Départements	60 000,00	2 434,00	60 000,00	2 434,00	0,00
Total 13	Subventions d'investissement	1 252 360,00	473 665,82	1 252 360,00	1 049 158,99	1 768 086,00
1641	Emprunts en euro (contraction emprunt + "reste" contraction crédit relais)	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00
1687	Autres dettes (avance remboursable)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00
Total	Recettes	9 370 188,12	5 371 187,97	9 370 188,12	3 767 548,97	16 377 669,59